

Leduc) a, en cette qualité, conseillé des commissions scolaires et des conseils municipaux dans la ville de Verdun et a acquis ainsi de l'expérience tant juridique qu'administrative. Son apport à nos débats sera précieux, j'en suis certain. Il est aussi professeur de sciences sociales à l'Université de Montréal, et l'on a pu, sans doute, trouver le reflet de ses études théoriques dans son discours proposant l'adoption de l'Adresse.

Le député de Trinity (M. Carrick) a bien des qualités qui lui valent notre admiration; et la manière aisée, la facilité avec laquelle il s'est acquitté de sa tâche laisse prévoir de grandes choses quant à son avenir à la Chambre des communes. Il s'est, lui aussi, inspiré de l'exemple d'un prédécesseur distingué, et il possède lui-même une des aptitudes qui ont valu à celui-ci l'affection du public canadien. Je veux parler de ses prouesses d'athlète, de son dévouement à cet aspect de l'activité humaine, si utile quand il s'agit de développer les qualités d'une nation.

Il est, lui aussi, un éminent avocat qui compte de nombreuses années d'expérience, qui a représenté le Gouvernement au cours de litiges importants et qui, durant la dernière guerre a rendu des services distingués comme chef du bureau juridique de nos troupes en Italie. Enfin, je suis certain que la qualité et la diversité de son expérience sera fort utile au cours des futures délibérations du Parlement.

À l'un et l'autre, nous voulons tous exprimer non seulement nos félicitations mais nos meilleurs vœux pour les nombreuses années durant lesquelles ils pourront contribuer à l'administration des affaires publiques de notre pays.

Je désire aussi remercier le chef suppléant de l'opposition des compliments, parfois mitigés, qu'il a adressés à mes collègues et à moi-même. Mais je me rends compte qu'il reconnaît peut-être davantage notre fidélité à nos devoirs publics que notre sagesse. C'est quand même une attitude tout à fait compatible avec la pleine reconnaissance du fait que, de part et d'autre de la Chambre, nous nous efforçons tous honnêtement, chacun dans le rôle qui lui est propre, de servir le mieux possible notre jeune pays en pleine croissance.

Je dois dire maintenant que j'ai écouté très attentivement et que j'ai suivi de très près les observations du chef suppléant de l'opposition. Le tableau qu'il a dressé de la situation de notre pays m'a rappelé des tableaux analogues que nous ont exposés chaque année les députés qui siègent du même côté que lui. Qu'il y ait eu ou non absence de saine politique financière,—et je devrai trouver moi-

même ce que l'honorable député entend par "une saine politique financière",—les événements, heureusement, ont assez bien tourné.

Il est peut-être bon, parfois, d'envisager objectivement la scène canadienne, ainsi que le font des étrangers. J'ai sous les yeux une coupure du *Times* de Londres, en date du 11 septembre 1954, où, sous la rubrique "Jeune et robuste", on lit ce qui suit:

Le Canada a progressé à vive allure au cours des dix dernières années.

Et le paragraphe suivant commence ainsi:

Certes, le Canada sera un pays heureux si, en rétrospective, les dix dernières années ne ressortent pas dans une certaine mesure comme une notable période de croissance.

Puis, après avoir exposé comment la chose a pu se produire, le journaliste écrit:

Aucun gouvernement ne s'est plus rapproché de la perfection dans l'application de ses régies du temps de guerre, dans le freinage de l'inflation ou dans l'organisation du retour à la liberté. Mais le gouvernement canadien a remporté de bien plus grands succès que la plupart. L'inflation a toujours été moins un produit domestique qu'une importation des États-Unis; d'où la hausse de valeur du dollar canadien en 1946 et l'adoption d'un taux libre du change,—accompagnée d'une hausse de valeur sur le marché,—en 1950. Le retour à la liberté a été régulier, les reculs temporaires étant relativement peu marqués.

La fermeté constante révélait sans doute l'existence d'un gouvernement fort aussi bien dans sa position politique que dans son personnel. Le gouvernement pouvait toujours agir et parler avec assurance, et il s'est toujours trouvé un ministre compétent et expérimenté pour s'assurer qu'il parlait et agissait sagement dans tel ou tel domaine particulier.

Je ne veux pas en tirer trop de satisfaction, car, à mes yeux, dans le jeu approprié des institutions démocratiques, il est plus important d'avoir l'avis et les vues de ses compatriotes que des étrangers. Mais je n'ai pas encore constaté que les vues exprimées par le préopinant représentent celles de la majorité des Canadiens.

J'ai écouté son discours avec beaucoup d'attention, et même si j'ai trouvé que les mots "énergique programme fiscal" revenaient souvent, la façon dont il était décrit et les inconvénients qu'il était censé pouvoir pallier rappelaient fort un des plaidoyers que ce parti avait coutume de faire en faveur de la protection, quoique le mot "protection" fût évité avec soin.

Nous avons tous le sentiment ici qu'il est souhaitable d'étendre notre commerce. Nous estimons que cela est presque nécessaire à la prospérité des Canadiens, mais nous ne sommes pas d'avis que l'expansion du commerce canadien puisse se faire au moyen de tarifs douaniers élevés. Il est peut-être malheureux que le prix de revient de certains de nos produits soit plus élevé que celui